

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 15
Membres présents : 15
Membres votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le 8 avril à 18H30, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué le 1^{er} avril 2026 par M. Christian ROCHER, Maire, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

PRESENTS : Mmes et MM., Ch. ROCHER, I. LAVAUZELLE, CI. BEAULIEU, N. OZENNE, M. COUTANT, F-X. de PUYBAUDET, L. DEVEAUX, S. DRAGOMIR, CI. FREMERY, P. GARDIN, Ch. GELLY, F. GUIONNET-SEGUIN, F. MAQUET, D. ROCHE, C. TERNET.

Madame Lola DEVEAUX été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2026-03-02 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu l'article 242 de la loi des finances pour 2019 modifié par l'article 145 de la loi n°2022-1726 du 30/12/2022,

Vu l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°ID016-211600648-20230626-202331-DE du 26 juin 2023 pour laquelle la commune de BRIGUEUIL s'est inscrite à l'expérimentation du CFU,

Considérant que les opérations effectuées au budget annexe assainissement de la Commune de BRIGUEUIL, sont régulières,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Monsieur le Maire propose d'adopter le Compte Financier Unique du budget annexe assainissement qui présente les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2025	76 087,22 €	64 548,16 €
Dépenses 2025	68 055,56 €	481 195,62 €
Résultat de clôture	8 031,66 €	- 416 647,46 €
Restes à réaliser	- €	- €
Résultats antérieurs reportés	120 687,08 €	345 115,61 €
Résultats 2025	128 718,74 €	- 71 531,85 €
Résultat final reporté 2025	57 186,89 €	- 71 531,85 €

Après présentation des documents, le Maire se retire et donne la présidence à Madame le Maire, 1^{er} Adjoint, qui demande à l'Assemblée de procéder au vote du Compte Financier Unique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par vote à main levée, Pour : 12 – Contre : 0 – abstention : 2

-déclare que le Compte Financier Unique du budget annexe assainissement de la Commune de BRIGUEUIL dressé, pour l'exercice 2025 par le comptable publique responsable du Service de Gestion Comptable de Confolens, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

-adopte ce Compte Financier Unique 2025 avec les résultats présentés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Ch. ROCHER